

**CONVENTION POUR LA LOCATION DU PREAU DE
PUYMERLE
(commune d'Aussac-Vadalle)**

Entre la Communauté de Communes Cœur de Charente,
Représentée par Monsieur Gérard LIOT, Maire d'Aussac-Vadalle d'une part,

Et le Rotary Club de Mansle représenté par M. RONDEAU, le président, dont le siège est situé à l'Hôtel Beau Rivage 16230 Mansle

d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

Le Rotary Club de Mansle loue le préau de Puymerle le 05 juillet 2023 et verse la somme de 30 €.

- Location du préau*:

- 30 € : associations ou habitants du territoire de la CDC Cœur de Charente,
- ~~- 100 € : associations ou habitants hors territoire de la CDC Cœur de Charente,~~
- ~~- utilisation du préau sans sanitaires : gratuité~~
- dépôt d'une caution de 1000 €.

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile est obligatoire.

Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public.

- Date et heure de la prise en charge : 04 juillet 2023 à 12h00
- Date et heure de la remise à disposition de la CDC : 06 juillet 2023 à 08h00

- Objet de la location : réunion, environ 25 personnes

Fait à Aussac-Vadalle, le 04 juillet 2023

Je reconnais avoir été informé par la mairie, que le présent contrat est conclu pour un usage paisible du site et uniquement pour l'objet et le nombre de participants déclarés.

Toute autre utilisation annulant le présent contrat.

Le maire m'a également informé que le site de Puymerle fait partie d'un site environnemental, objet d'une attention particulière de la mairie.

Lu et approuvé,
Le locataire,



Christian CROIZARD
Président de la CdC Cœur de Charente

Par convention,
Gérard LIOT
Maire d'Aussac-Vadalle



* rayer les mentions inutiles

* il est rappelé que le débroussaillage des abords du préau est à la charge des locataires, la CDC n'assure le nettoyage qu'une fois l'an

* nous rappelons qu'il est important de faire attention de l'usage de l'eau des sanitaires